

# Le Récurseur

8 JANVIER 1893  
Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

Journal de Lyon & du Midi.



## EXTERIEUR.

### ANGLETERRE.

LONDRES, 2 janvier.

Fonds publics à une heure. — Trois pour cent réduits, 76. — Trois et demi pour cent, 85 1/4. — Quatre pour cent, 95 1/4. — Il y a eu, dans plusieurs comtés d'Angleterre, des inondations considérables, qui ont occasionné de grandes pertes. Les pluies continuelles, jointes aux grandes marées en sont cause. Plusieurs parties de l'Eclande ont éprouvé les mêmes accidents. Cent soixante-quatre balènes, dont plusieurs avaient plus de 40 pieds de longueur, ont été jetées à la côte le 4 décembre dernier, sur les côtes du receveur Walter-Trail de Westorm, sur l'île de Sanday, près des Orkney.

Sur la demande des habitants du Groënland, qui sont encore payens, le gouvernement de Copenhague a permis aux missionnaires Moraves de porter la religion chrétienne à ce peuple qui la désire, mais qui ne veut cependant pas quitter son charmant pays; c'est ainsi qu'il l'appelle. Le succès a déjà couronné les travaux du missionnaire qui s'y est rendu le premier; car sur une population de 500 habitants, plus de 500 suivent ses leçons.

### PAYS-BAS.

BRUXELLES, 2 janvier.

Des lettres particulières de Paris attribuent la baisse subite des fonds aux apparences de guerre entre la Russie et la Turquie, ainsi qu'au bruit qui circule de la prochaine création de 12 millions de rentes, pour indemniser en partie les émigrés, et en partie les militaires qui jouissaient de dotations en pays étranger, sous le gouvernement précédent.

### ESPAGNE.

MADRID, le 27 décembre.

C'est l'insurrection de la Navarre qui occupe maintenant l'attention générale. La députation permanente des cortès a reçu de la garnison de Pampelune une représentation dans laquelle on remarque les passages suivants :

« . . . . . La Navarre est inondée de factieux qui ont arboré l'étendard de l'insurrection; il sort toutes les nuits de cette place une quantité d'individus qui vont les rejoindre; et si on ne prend pas des mesures pour exterminer ces malveillans, le soulèvement est à la veille d'être général. . . . . Les corps de troupes formant cette garnison croient qu'il est de leur devoir de faire connaître à la députation permanente cet état de chose, ainsi que la proclamation des autorités de Pampelune, qui vous donnera matière à de sérieuses réflexions. . . . . Quoique nous ne craignons aucun danger, nous pensons qu'il est indispensable de garnir de troupes cette province; en attendant, nous vous protestons de notre sincère attachement à la constitution, et nous mourrons tous pour elle plutôt que de la laisser périr. . . . . »

— Les habitants de Valence, la milice nationale et les troupes de la garnison ont adressé une représentation énergique à la députation permanente des cortès, pour lui faire connaître qu'ils sont dans la même intention que la ville de Cadix, la Corogne, Carthagène et Murcie, c'est-à-dire, qu'ils sont en état de désobéissance envers le gouvernement.

— On écrit de Valence que des coups de fusil ont été tirés par trois individus sur l'alcade constitutionnel de cette ville, mais qu'ils ont été arrêtés par les soins d'une patrouille.

— On écrit de Gironne, du 14 de ce mois, que 400 insurgés étaient entrés dans cette ville qu'ils avaient surpris la grande garde, et qu'ils avaient tenté de délivrer les prisonniers, mais que le caporal et les soldats de garde ayant fait un feu bien nourri de l'intérieur de la prison, à travers un grillage; les assaillans s'étaient retirés avec une perte de cinq hommes et trois blessés qui ont été fusillés un instant après.

Le brigadier Dablaisel, commandant un bataillon du deuxième régiment de la garde royale, un des constitutionnels les plus exaltés, vient d'être nommé commandant de la place de Ciudad-Rodrigo. Le même journal, qui trouvait naguère que MM. Moreno, Andilla et Albistu n'étaient pas assez attachés au nouveau système pour occuper les places auxquels ils avaient été nommés, se plaint de ce qu'on a déplacé le brigadier Dablaisel, ne pouvant y avoir trop de constitutionnels sur les marches du trône.

CADIX, le 22 décembre 1821.

Nous avons connaissance de toutes les décisions des cortès sur les affaires qui nous concernent; elles n'ont pas fait la moindre sensation. Car, on se considère ici comme ne dépendant plus en aucune manière du gouvernement. A Séville, où les esprits sont plus exaltés, le peuple s'est levé en masse et s'est porté chez les autorités en les sollicitant de prendre des mesures efficaces pour sauver la patrie du danger que lui prépare la marche tortueuse du ministère. En conséquence, le sous-inspecteur de l'artillerie et l'intendant ont été dépêchés à Cordoue pour faire connaître au général Moreno d'Aoiz et à M. Albistu qui s'y trouvent, l'état de fermentation qui règne à Séville; ils sont chargés de leur annoncer que le général et le chef politique sont prêts à leur remettre leur autorité, mais que s'ils venaient à Séville, la sûreté de leurs personnes serait compromise. Il a adressé, par courrier extraordinaire, de nouvelles représentations à sa majesté et aux cortès; cependant la plus grande tranquillité règne dans l'Andalousie, mais on ne veut plus entendre parler des ministres existans.

Le deuxième bataillon du régiment Espagne, infanterie, ayant à sa tête M. de Fonfrada son chef, le même qui fut chargé de faire rebrousser chemin à M. le baron d'Andilla, est rentré dans notre ville avant-hier soir; il est impossible de se faire une idée de la joie et de l'enthousiasme avec lesquels il a été reçu; les cloches sonnaient et la ville fut spontanément illuminée; ce corps fut harangué sur la place de la constitution par les autorités locales.

La chambre de commerce de Cadix a ordonné la formation d'une académie de commerce; les cours s'ouvriront le 7 janvier prochain.

Il n'y a plus aucun symptôme de maladie contagieuse au port Sainte-Marie.

On a reçu des nouvelles de Lima jusqu'au 13 juillet: elles annoncent que la veille, une division de cavalerie était entrée dans cette ville. Une population immense la précédait et faisait retentir l'air des cris de vive la patrie! vive le général Saint-Martin! La tranquillité la plus parfaite n'a pas cessé de régner dans cette capitale.

BORDS DE LA BIDASSOA, le 31 décembre.

Le colonel Cruchaga, commandant une colonne mobile, a adressé le rapport suivant au commandant général de la Navarre:

LIZASO, le 25 décembre.

« A trois heures de cet après-midi, avec 50 chasseurs que j'avais choisis, ce matin, parmi les meilleurs marcheurs, et avec huit cavaliers, j'ai eu la satisfaction de donner la chasse aux factieux qui, au nombre de 7 à 800 hommes, faisaient halte dans le village de Larainzar; à mon approche, ils prirent une position avantageuse et me reçurent avec un feu de peloton bien nourri; je pris alors le parti de manœuvrer sur le flanc gauche de cette troupe avec la moitié de la mienne, ce qui les obligea à déguerpir; ce fut alors que je tombai sur eux à coups redoublés. Le résultat de cette journée est qu'ils ont perdu 20 hommes tués, cinquante prisonniers et 40 fusils. Je ne puis donner trop d'éloges à ma troupe qui n'a pas hésité d'aborder huit cents hommes dans une bonne position. Je dois aussi des éloges à la 2<sup>me</sup> colonne, commandée par don Antonio Romero, qui arriva à marches forcées pour me soutenir. Les débris de cette bande se sont retirés sur Becenza, où j'irai les joindre demain.

Effectivement le lendemain 26, les factieux furent attaqués par le même colonel Cruchaga; ils les mit complètement en déroute après leur avoir tué 50 hommes et fait 60 prisonniers; ils étaient commandés par Juanito. Ils ne tardèrent pas à se retirer chez eux, comme ils ont commencé à le faire, ou à être tous chassés comme des bêtes fauves. Vers les onze heures de la nuit du 26 au 27, les insurgés commandés par Balda, attaquèrent les douaniers à Vara; l'affaire fut chaude pendant une demi-heure; les premiers ont eu plusieurs hommes tués ou blessés, et 27 prisonniers; les douaniers ont eu deux hommes tués et un blessé. Dans une autre affaire, les chasseurs à cheval de Lusitanie, au nombre de 50, ont taillé en pièces un parti de 70 cavaliers, ils ont emmené 40 chevaux. Les cavaliers de Lusitanie ne font aucun quartier aux insurgés.

A peine le général Lopez-Barron était rentré à St. Sébastien, qu'il reçut un courrier extraordinaire de Madrid, porteur de sa nomination au commandement général de toutes les colonies mobiles à la poursuite des insurgés. Le général Mendizabal ne quittera pas la place de Pampelune. Dans quinze jours, nous espérons que tout sera fini; mais si on ne prend pas d'autres mesures, ce sera toujours à recommencer.

Voici ce que nous savons des insurgés de la province d'Alava: L'adjudant Derbaus a rencontré le parti de Domingillo qu'il a poursuivi dans les montagnes; ce chef reçut une balle à bout portant, et il fut trouvé le lendemain dans des broussailles, mort de la suite de sa blessure.

Le commandant Hilario Pazos s'est mis aux troussees de la bande de Cresp, avec 30 fantassins et 14 cavaliers; mais la mauvaise foi des curés de villages l'ont empêché de le joindre; le commandant Pazos s'étant mis en communication avec une colonne mobile sortie de Logrono, commandée par le colonel Aguirre, ils ont réussi à faire plusieurs prisonniers, dont trois chefs et deux curés.

## ITALIE.

ROME, 26 décembre.

M. le marquis de Paolucci, adjudant-général (premier aide de camp) de S. M. l'empereur de Russie, et gouverneur-général de Livonie, d'Esthnie et de Coualande, est arrivé dans cette capitale. On le croit chargé de quelque mission confidentielle pour Naples.

Le célèbre peintre Chevalier Granet, vient de terminer par ordre de S. M. T. C. un tableau de huit palmes de large sur six de haut, représentant la basilique patriarcale d'Assise, au moment où on y célèbre le service divin. Un grand concours de monde assiéde depuis long temps les lieux où ce chef d'œuvre est exposé. L'auteur est déjà honorablement connu par différents ouvrages, notamment par le fameux tableau du cœur des capucins.

NAPLES, 20 décembre.

Les jésuites dont le rappel est dû aux soins paternels du Saint-Père, ont déjà annoncé au public l'ouverture de leurs écoles. Il est inutile de parler de l'effet que cette annonce a faite sur les pères de famille qui s'empressent à l'envi de faire inscrire leurs enfans sur la liste des élèves. Du moins le *Journal officiel* de ce jour nous donne l'assurance que les parens peuvent en toute confiance remettre leurs enfans à ces hommes consommés dans l'art si difficile de l'éducation.

PALERME, le 6 décembre.

La police continue de remplir ses obligations avec une énergie qui attire les turbulens. Beaucoup de mauvais sujets qui, dans les derniers passés, avaient acquis une triste célébrité, ont été arrêtés. D'autres ont été obligés de fuir. La partie saine de la population applaudit au zèle de la justice, et déplore les négligences et la mollesse avec laquelle on remplissait anciennement des devoirs aussi sacrés. On est étonné ici de voir que c'est à des étrangers, qu'un excès de présomption nous portait à regarder presque comme des barbares, que nous devons le bienfait d'une bonne police et la cessation des turbulences passées.

## INTÉRIEUR.

PARIS.

Bulletin de la cour du 5 janvier 1822.

Le roi a entendu la messe dans ses appartemens.

Sa majesté a travaillé seul dans son cabinet et ensuite avec le ministre de sa maison.

Sa majesté a reçu, à midi et demi, son excellence le ministre de l'intérieur, qui a eu l'honneur de travailler avec le roi.

A midi, l'état-major des gardes du corps du roi a été féliciter et présenter son hommage à son excellence M. le duc de Bellune, ministre de la guerre.

Vu le mauvais temps, les enfans de France ne sont pas sortis.

Aujourd'hui, M. gr. l'archevêque de Nizibe, nonce de S. S. près la cour de France, a officié pontificalement dans la nouvelle église de Sainte-Geneviève.

— Le pourvoi du nommé Guichot, condamné à la peine de mort pour crime d'assassinat, a été rejeté par la cour suprême depuis dix jours. Cet individu est malade: c'est la cause que son exécution n'a pas lieu.

— La distribution des prix de la société des amis des arts aura lieu au Louvre, dans huit jours.

On commence les préparatifs pour l'exposition des tableaux qui aura lieu au printemps prochain.

— La liquidation du mois de décembre s'est faite hier, et l'on annonce que plusieurs maisons de commerce, et que quelques riches propriétaires n'ont pu remplir les engagements qu'ils avaient contractés pour cette époque. La baisse des fonds publics sur lesquels ils avaient fait des spéculations considérables est cause de leur ruine complète.

— Quelques spéculateurs ont répandu, aujourd'hui, le bruit

qu'une maison de banque avait reçu de Vienne, par une voie accélérée, l'assurance que la Porte avait enfin accepté l'alliance de la Russie. Mais ce bruit pourrait bien n'être qu'un jeu de bourse. Les dernières lettres d'Odessa, ville qui fait partie de l'empire russe, s'accordent à dire positivement le contraire.

— M. Rives, avocat aux conseils du Roi et à la cour de cassation, vient d'être nommé directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice.

— Du 19 septembre au 17 octobre 1821, il a été rendu 84 ordonnances, insérées au bulletin des lois sous les n.º 11,810 à 11,895, portant autorisation d'accepter des legs faits aux fabriques et desservans des diverses paroisses, et aux séminaires et autres fondations pieuses. Indépendamment d'un assez grand nombre de biens fonds dont la valeur n'est pas désignée, ces donations s'élèvent ensemble à près de 500,000 fr.

Des trames coupables avaient été ourdies dans la garnison de Belfort. Le complot devait éclater le 2 janvier, et la cocarde tricolore devait être arborée. Le lieutenant du Roi en ayant été informé, fit prendre les armes au bataillon du 29<sup>e</sup> régiment de ligne, qui forme la garnison de cette place, et se rendit lui-même à la caserne pour faire arrêter un adjudant-sous-officier désigné comme l'un des agens principaux de cette criminelle intrigue. Brue, Pégelu, Desbordes, et Delacombe, qui ont déjà figuré dans la conspiration du 19 août 1820, furent également arrêtés, au moment où ils fuyaient de la ville. La garde de ces quatre individus fut provisoirement confiée à l'officier qui commandait le poste voisin; mais peu de momens après, cet officier lui-même prit la fuite avec ses prisonniers. Trois officiers ont également disparu. L'un des individus qui ont été arrêtés, était porteur de cinq paquets de cartouches. Parvenu à l'une des places de la ville, le lieutenant du Roi rencontra un groupe nombreux, qui se dispersa à son approche, mais du milieu duquel il fut tiré un coup de pistolet qui l'atteignit dans la poitrine. Le croix de Saint-Louis dont cet officier est décoré, amortit le coup, et l'on espère que la blessure ne sera pas mortelle.

Les soldats ont fait éclater la plus grande indignation. Tout était rentré dans l'ordre long tems avant le départ du courrier. Le général commandant le département, le procureur-général et le capitaine de gendarmerie se sont rendus sur-le-champ à Belfort (Moniteur.)

Une maladie épidémique s'est manifestée vers le 18 décembre dernier à l'École royale spéciale militaire de Saint-Cyr. Le lieutenant-général commandant de l'École, pénétré de ses devoirs, fit rendre les soins les plus assidus aux jeunes malades par les officiers de santé de l'École. Il fit appeler M. L'herminier, premier médecin de la Charité et médecin consultant de l'École, et M. Bourdois, médecin des enfans de France, qui adoptèrent le traitement suivi jusqu'alors. Aussitôt que le ministre de la guerre fut instruit de ce qui se passait à Saint-Cyr, Son Exc. envoya sur les lieux M. le baron Desgenettes, inspecteur général du service de santé, qui, de concert avec M. Lemazurier, médecin de l'École, visita les malades et l'établissement avec la plus scrupuleuse attention.

Il résulte des rapports faits au ministre de la guerre, que la maladie qui règne à l'École militaire est une fièvre inflammatoire, à laquelle se joint, sur quelques individus, le caractère ataxique: elle n'est nullement contagieuse.

Les hommes de l'art ont reconnu que cette épidémie était occasionnée par la température humide et chaude de l'atmosphère, la continuité des vents de sud-ouest, et l'abaissement extraordinaire, et presque inconnu, du baromètre pendant plusieurs jours.

Les alimens, les boissons, le régime et la tenue de la maison ont été jugés conformes aux règles les plus strictes de l'hygiène.

Il est présumable que l'épidémie cessera dès que la température sera devenue sèche et froide. La saison actuelle permet d'espérer que la maladie perdra successivement de son intensité.

## CHAMBRE DES DEPUTÉS.

Séance du samedi 5 janvier 1822.

(Présidence de M. Ravez.)

La séance est ouverte à deux heures moins un quart.

M. de Castelbajac fait la lecture du procès-verbal dont la rédaction est adoptée sans observations.

M. le président: L'ordre du jour annonce le renouvellement des bureaux; nous allons y procéder sur le champ.

Après le tirage au sort, M. le président déclare que rien n'étant plus à l'ordre du jour, ni pour cette séance, ni pour aucune autre suivante, MM. les députés seront convoqués à domicile quand il y aura lieu.

M. César Durant, député de l'Ain, nouvellement arrivé à Paris, a prêté le serment d'usage; M. César Durant siège au côté gauche.

La séance est levée.

Nous recevons tous les jours des lettres anonymes, écrites dans un esprit diamétralement opposé, dans lesquelles on nous trace la marche que nous devons tenir pour plaire à nos lecteurs, ce qui suppose que nous n'avons qu'une opinion de convenance ou de circonstance. Nous ne répéterons point notre profession de foi politique :

A l'œuvre on connaît l'artisan.

Quoique, jusqu'à ce jour, la précipitation extraordinaire de notre travail ait mis infiniment à sa rédaction, nous croyons avoir mérité quelque indulgence du public par notre modération et notre impartialité, et le succès de notre entreprise nous prouve que cet esprit nous concilie les suffrages du plus grand nombre. Notre réussite ne nous rendra ni orgueilleux, ni sourds aux conseils; mais comme une correspondance journalière nous est fort onéreuse, nous prions les personnes qui nous honorent et nous favorisent de leurs bons avis, de vouloir bien affranchir le port de leurs lettres; sans cela nous nous verrions, à regret, forcés de ne pas les recevoir.

## LE SPECTATEUR PARISIEN.

N.º VIII.

Le 5 janvier 1822.

Trois choses, depuis huit ou dix jours, ont diversement occupé les esprits : la bourse, les étrennes, le nouveau projet de loi sur la presse, véritables étrennes ministérielles, qui ne sont point pour les journaux des souhaits de bonne année. Mais il ne faut pas confondre les questions; et, dans ce siècle d'argent, la bourse mérite bien la préférence. Tous ces courriers échelonnés depuis Constantinople jusqu'à Vienne; tous ces correspondans de Semlin, de Hambourg, de Francfort et de Nuremberg, qui faisaient révolter les janissaires, et égorgent le sultan; tous ceux qui, à Madrid, immolaient Ferdinand VII, ils n'agissaient donc qu'à n'opérer des variations dans le cours des fonds publics, et de spéculer à l'ombre de leurs frauduleuses manœuvres? On éprouve une gêne inexprimable, quand on cherche à aborder ces délicates questions; on craint, en s'élevant contre l'infâme esprit d'agiotage, de toucher à des principes de liberté sans bornes, sur lesquels le commerce et les échanges peuvent seuls asseoir leur prospérité.

Mais cette liberté de relation entre les particuliers, n'a pas moins que la liberté des peuples, la licence pour plus cruelle ennemi, et la licence de l'agiotage est aujourd'hui à son comble. Je connais peu de spectacles aussi affligeans et qui dégradent plus l'esprit humain, aux yeux d'une philosophie et quelque bienveillante qu'on la suppose, que le spectacle de la bourse de Paris. On y trouve bien encore quelques riches banquiers, quelques gros commerçans, quelques industriels manufacturiers, que leurs devoirs y appellent, mais ce n'est pas de ces hommes honorables que se compose cette foule qui se presse, se heurte, se coudoie, se questionne et surtout cherche à se tromper mutuellement. Tandis que ce jeune homme à moustaches se félicite d'avoir joué à la baisse, cette femme triste que l'espoir d'un mouvement de hausse a trahi, n'a le visage ainsi contracté que parce qu'il craint de compromettre son crédit en laissant éclater le dépit qui le ronge. Vous croyez peut-être que ce sont deux capitalistes; il n'en est rien; aucun des deux ne possède que ce qu'ils appellent leur industrie, et cette industrie consiste à vendre ce que l'on ne possède pas, ou à acheter ce que l'on sait être dans l'impossibilité de payer. Je crains assez les sermons sévères des missionnaires, (sans vouloir pour cela à ceux qui les choquent et les caressent), mais je voudrais les voir un jour à la bourse cathéchiser nos spéculateurs, et s'ils les ramènent à la raison, je les proclame plus éloquentes que Bossuet, plus persuasifs que Fénelon. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que le crédit public est une chose si importante et qu'il est si facile de compromettre, qu'une loi, qui le mettrait à l'abri de tous ces tiraillemens, serait une loi vraiment nationale.

La dernière secousse a produit une vive sensation, parce qu'elle rend inquiet pour l'avenir; depuis huit jours les nouvelles vraies ou fausses ont triplé de valeur, et il est tel spéculateur crédule auquel on ne pouvait offrir d'étrennes plus précieuses que le passage du Pruth par la division du comte Michel Orloff. Eh bien! toutes ces tribulations étaient inaperçues dans le tourbillon de faussetés que l'usage veut que l'on agite au renouvellement de l'année. Que de gens ne se cherchent qu'avec l'espoir de ne se pas rencontrer! Le jour de l'an n'est vraiment un beau jour que pour les enfans et les laquais.

Pendant ces saintes caresses, que l'on se prodigue si facilement, ont encore cet avantage qu'elles rapprochent les hommes que les circonstances avaient éloigné. Quelle haine invétérée ne tomberait, au moins pour quelques instans, quand on se rencontre dans la boutique d'un confiseur. J'ose penser que si celle de Berthelinet et a été assez vaste pour contenir la réunion entière de nos députés, le jour où M. le garde-des-sceaux a présenté le nouveau projet de loi sur la presse, le côté gauche ne l'aurait pas aussi fréquemment interrompu par ses exclamations; tant eût été puissant l'empire des douceurs. Malheureusement il n'en a point été ainsi, et la décence, autant que la crainte de messieurs les Censeurs, veut que jamais de reprendre un ton sérieux, chose qui

n'est par fois fort difficile, surtout quand je traite de graves questions.

Aussi bien, soit dit sans compliment, plus j'examine attentivement la loi sur laquelle la discussion dans les deux chambres va bientôt s'ouvrir, plus je vois qu'il n'y a pas pour nous de quoi rire. Je dis pour nous, journalistes, car je serais presque tenté de m'excepter.

Je n'ai jamais redouté la sévérité d'une loi, bien sûr que je crois être de ne jamais l'enfreindre, quand le texte en est clair et précis. Mais y a-t-il clarté et précision dans une loi qui dit que dans le cas où l'esprit et la tendance générale de l'écrit périodique ou journal serait de nature à porter atteinte à la paix publique, au respect de la religion de l'État et aux autres religions légalement reconnues en France, à l'autorité du Roi et à la stabilité des institutions constitutionnelles, les cours royales dans le ressort de lesquelles ils seront établis, pourront, en audience solennelle, et après avoir entendu le procureur-général et les parties, suspendre l'écrit périodique ou journal ou même le supprimer s'il y a lieu.

Les débats seront publics, à moins que la cour ne juge cette publicité dangereuse pour l'ordre et les mœurs.

C'est le troisième article de la loi qui est ainsi conçu, et que j'ai rappelé ici textuellement, quoique la loi entière ait été publiée dans notre feuille avec la séance du 2. On a trop d'avantage quand on ne met pas sous les yeux des lecteurs les choses sur lesquelles on discute.

Or, je demanderai quelle réunion d'hommes, fussent-ils au si justes que Saint Louis, le plus juste des hommes, quelle réunion, dis-je, oserait dans un temps où malheureusement les passions sont loin d'être calmées, définir quelle culpabilité positive peut exister dans ce que l'on appellera l'esprit et la tendance générale d'un journal? La moindre observation, la moindre censure présentée avec politesse et sous la forme du doute, pourra être une preuve de cet esprit et de cette tendance générale, si l'on y froisse des amours-propres trop délicats. Rien sans doute de plus légitime, de plus saint que le respect, que le profond respect dû aux religions légalement reconnues, à l'autorité du Roi et à la stabilité des institutions constitutionnelles. Mais, où cessera ce respect? quelle main aura la hardiesse de marquer un pareil terme? Mais, si un projet de loi lui-même, je demande la permission de le supposer, portait atteinte à la stabilité de ces institutions constitutionnelles qu'exige impérieusement la charte, si la propriété s'y trouvait menacée, la liberté de la presse méconnue, serait-on coupable pour le dire? c'est ce que par exemple, il ne saurait être permis de supposer.

Le second paragraphe de l'article trois est précieux en ce qui concerne les mœurs; certes, rien n'est mieux que d'éloigner des regards du public des débats plus scandaleux souvent que le scandale qui les a provoqués, et qui rendent pénibles les augustes fonctions du juge; mais l'ordre! Qu'est-ce que l'ordre! et ne sera-t-il jamais possible de comprendre sous cette complaisante dénomination les choses pour lesquelles ont implorera la clandestinité? Ce danger est immense, et les législateurs en sanctionnant des lois ne doivent jamais oublier que la loi les gouverne du jour où elle est promulguée, tout aussi bien que ceux pour qui ils l'ont faite. Remarquez en outre qu'il est dit dans l'article 11, que c'est entre les mains du procureur du roi et non de l'autorité civile que sera déposé l'exemplaire voulu par la loi. Il en résultera que le même ministère sera en même temps juge et partie; qu'avant jugé eux-mêmes qu'il n'y avait lieu à accusation, MM. les procureurs du roi seront privés, en matière de journaux, du plaisir si précieux pour eux de conclure en faveur de l'accusé. Ils ne le pourraient sans se mettre en contradiction ouverte avec eux-mêmes.

Comme il est impossible que tous aient la même nuance d'esprit pour découvrir dans un journal un esprit ou une tendance répréhensible, il s'en suivrait une différence énorme dans l'application de la loi et l'égalité légale, la seule bonne et la seule possible se trouverait compromise. Ces réflexions se sont présentées à mon esprit. J'ai cru pouvoir les écrire, bien en vérité sans aucune tendance, puisque je ne suis qu'un simple spectateur.

Correspondance particulière.

Madrid, 27 décembre.

Même effervescence que les jours précédens. Les nouvelles reçues de la Navarre loin de calmer les inquiétudes sur le soulèvement de cette province, ne font que les augmenter, et celles qui arrivent journellement de l'Andalousie sont d'une nature très-alarmante. On ne parle point encore du changement du ministère, ce qui irrite davantage certains esprits, et fomente la division des partis. Le gouvernement après avoir reçu la nouvelle de la soumission de Mina, se flattait que les révoltés de l'Andalousie suivraient son exemple; mais vain espoir, car la résolution prise par les cortès dans la séance du 11 de ce mois de désapprouver la désobéissance de Cadix et de Séville, n'a contribué qu'à exaspérer davantage les radicaux. Ils ne cessent aujourd'hui de crier vive la constitution ou la mort! A Séville les révolutionnaires ont pour chef M. Regato, ex-chef du bureau des finances, qui a dernièrement abandonné son emploi pour suivre Velasco; depuis 1813 cet homme n'a cessé de travailler les esprits en faveur du jacobinisme; soit

en Espagne, soit à l'étranger. Tout annonce que l'Andalousie veut absolument se rendre indépendante. De plus, Cordoue, Grenade, Murcie et Valence imitent l'exemple des Andalous.

— Les insurgés de la province de Navarre ont été battus par les troupes de ligne, mais il se sont réunis de nouveau sur différents points, ce qui nous empêche de nous prononcer encore sur les résultats définitifs de ces mouvemens, d'autant plus que la Biscaye est aussi en insurrection, et que Bilbao a été attaqué, le 29 par 1200 mécontents qui ont été repoussés de la ville.

— M. le consul de France à Cadix écrit, en date du 14 décembre, à M. le préfet de la Haute-Garonne, ce qui suit :

« La lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 27 du mois dernier vous faisait connaître l'état sanitaire de différentes villes de cette province. Depuis cette époque la fièvre jaune n'a fait aucun progrès, et ses ravages ont tellement diminué, que le *Te Deum* a été chanté, il y a peu de jours, à San-Lucar de Barameda, ainsi qu'à Lebrija, et les communications avec ces deux villes ont été rétablies.

» L'état sanitaire des habitans de la ville de Port-Sainte-Marie s'améliore. Dans l'espace de six jours il n'y est mort que six individus de la fièvre jaune, et le 7 de ce mois on ne comptait que quatre personnes dans la ville, et dix-huit dans l'hôpital qui fussent atteintes de cette maladie.

» Quant à Xerès et la Frontera, cinq personnes y sont mortes de la fièvre jaune dans l'espace de trois jours; mais n'y en ayant qu'une de malade le sept du courant, on a l'espoir que ce fléau tend à s'éteindre prochainement.

» A Cadix la santé publique est bonne actuellement, et il n'y règne aucune maladie contagieuse.

» J'ose me flatter que, dans peu de jours, j'aurai la satisfaction de vous annoncer la disparition totale de ce fléau pour la province d'Andalousie. »

— On nous écrit de Marseille que le départ de M. le Maire pour Paris, aura lieu dans le courant de la semaine prochaine; son voyage n'a pas changé de but, il est toujours relatif à l'établissement du nouveau lazaret à l'île Ratoneau, dont chacun sent la nécessité. La subvention se compose de la somme de quinze cent mille francs, dont sept cent cinquante mille actuellement existans dans la caisse de la chambre de Commerce, deux cent cinquante mille qui seront fournis au moyen d'allocations sur le budget de la ville, et cinq cent mille qui seront levés au moyen d'un droit d'un cinq centièmes sur la valeur des marchandises entrant dans le port de Marseille.

— Pendant l'affreux ouragan que nous avons éprouvé dans la nuit du 24 au 25 de ce mois, un navire Anglo-Américain, le *Francis*, de 292 tonneaux, capitaine Jean Craft, venant de Campêche, destiné pour Nice et qui était de relâche dans la rade d'Endoume, a été jeté sur la côte et aussitôt mis en pièces. Sur quatorze hommes qui s'y trouvaient et au nombre desquels était un pilote Lamaneur de cette ville, douze sont parvenus à se sauver en se glissant sur l'un des mats du navire qui touchait sur les rochers. Deux ont péri et le malheureux pilote Jacques Pinatel est l'une de ces deux victimes. C'était l'un des plus habiles que nous eussions.

Les préposés des douanes et ceux de la santé ont aussitôt pris toutes les mesures que prescrivaient en même tems l'humanité envers les naufragés et le soin d'empêcher toute communication de leur part avec les habitans. Les douze étrangers ont ensuite été conduits au lazaret. Le navire était chargé de salsepareille et de bois de campêche. On a vu cette dernière partie de la cargaison flotter au loin sur la côte pendant toute la journée qui a suivi le naufrage. Le consignataire a été autorisé à en faire ramasser les débris.

Au milieu des regrets que doit causer ce malheureux accident, on ne peut s'empêcher de remarquer que, quelques semaines plutôt, un pareil ouragan eût pu avoir des suites incomparablement plus funestes. En effet, l'administration de la santé s'était vue forcée, pendant qu'il port de Pomègue était occupé par les navires atteints de la fièvre jaune, à assigner la rade d'Endoume pour lieu de quarantaine à ceux qui provenaient du Levant et de la Barbarie. Il s'y en trouvait un grand nombre, et le naufrage eût pu être général pour tous ces navires. Heureusement la cessation de la maladie dans le port de Pomègue et l'interdiction des provenances d'Espagne avaient permis depuis quelque tems d'admettre dans ce port les bâtimens dont la quarantaine avait été momentanément fixée à Endoume.

Les navires d'autres provenances qui se trouvaient maintenant en quarantaine dans la rade du Friou, n'ont pu tenir, dans la nuit du 24 au 25, contre la violence de la tempête. Emportés lors de ce mouillage, ils ont dû chercher un refuge dans notre port où ils n'ont été admis qu'avec toutes les précautions nécessaires, et d'où, après l'ouragan, ils sont retournés à leur quarantaine.

Cet événement semble être arrivé tout exprès pour justifier les instances avec lesquelles Marseille entière sollicite les moyens de construire dans la rade du Friou, un port vaste et sûr pour les navires provenant de pays suspectés de fièvre jaune, pendant que le port de Pomègue sera exclusivement réservé pour ceux qui viendraient des contrées suspectes de la peste.

## AGRICULTURE.

La multiplicité effrayante des chenilles, et notamment de la chenille commune, est un de ces fléaux contre lesquels échouent les efforts de l'homme. Une des causes qui contribuent à favoriser la multiplication de ces insectes, se trouve dans la destruction inconsiderée des oiseaux désignés en général sous le nom de *becs-fins*, auxquels, de tous les côtés, ont fait une chasse à outrance. Tous les agronomes en conviennent; et la société d'agriculture de Besançon a adressé à ce sujet un mémoire à S. Exc. le ministre de l'intérieur.

Dans un rapport fait sur ce mémoire, le 14 juillet 1821, au conseil d'agriculture, et inséré dans les *Annales de l'Agriculture française*, septembre 1821, page 329, cette vérité était mentionnée.

Comme il serait à craindre que l'avis consigné dans ce rapport ne détruisit l'effet qu'ont cherché à produire des cultivateurs également éclairés et zélés, en adressant à S. Exc. le résultat de leurs observations, et n'arrêtât ainsi les mesures de police qu'ils ont provoquées, cette divergence d'opinion est signalée, afin que les agriculteurs se réunissent pour soutenir hautement un fait méconnu.

En agriculture, les faits sont tout, les raisonnemens ne sont rien.

## AVIS.

On rappelle au souvenir des personnes bienfaites, qu'il est ouvert, chez M. Favre, notaire à Lyon, rue St-Dominique, une souscription pour les infortunés Rispal et Galland, injustement condamnés à la marque et aux travaux forcés à perpétuité, à la cour d'assises de la Haute-Loire, et reconnus innocens à la dernière cour d'assises de Montbrison, après avoir subi deux années de leurs peines. (Voir à ce sujet le *PRE-VAZVA* du 16 décembre 1821.)

### SUITE DES SOUSCRIPTIONS JUSQU'À CE JOUR.

M. J. P. L.	5 fr.
M. Pignatel.	3
M. de Lima.	40
M. C. L.	15
M.elle B. M.	5
M.me R.	5
M. Victor Arnaud.	10
M.elle de la Balmondière.	40
M.elle L. D.	2
M. de St-Trivier.	5
M.me P.	5
M. Reynaud.	5
M. A. B.	10

TOTAL. . . . . 150 fr.

M. Choffin, auteur du plan, en relief, de la ville de Madrid, déposé au château de Fontainebleau en 1809, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'arriver ici avec un tableau de même nature, représentant Paris et ses faubourgs. D'après l'avis des connaisseurs, c'est un chef-d'œuvre d'architecture en miniature, il a 21 pieds de longueur, sur 15 de largeur, et il est tout en bois.

On peut le voir tous les jours, rue Trois-Carreaux, n.º 12, depuis dix heures du matin, jusqu'à neuf du soir.

— Le sieur Berry, maître d'écriture, rue Puits-Gallot, n.º 7, donne avis que depuis le 20 novembre passé, les élèves sont admis à un nombre fixe, dans sa classe, trois fois par jours aux mêmes heures des années précédentes. Les personnes dont il n'aurait pas l'avantage d'être connu, sont priées de croire qu'il n'est point du nombre de certains maîtres moins propres à louer l'écriture de l'élève qu'à lui fasciner les yeux par une multitude d'objets calqués et dessinés.

## VENTE JUDICIAIRE.

Mercredi prochain neuf janvier, à neuf heures du matin, sur la place et au-devant de l'église de la commune de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant, des meubles et effets saisis au préjudice du sieur Benoit, marchand de vin, demeurant en ladite commune de la Croix-Rousse, à la requête du sieur Gautier, marchand épicer, demeurant à Lyon, rue Mercière.

Les objets à vendre consistent en une petite banque, tables, billard, bouteilles et autres objets. LE NORMAND.

### EFFETS PUBLICS du 5 janvier 1822.

Cinq pourcent cons. jous. du 22 sept. 1821. — 85f. 85f. 20c. 15c. 25c. 35c. 30c. 25c. 15c. 25c. 85f. 15c. 5c. 20c. 25c. 20c. 15c. 10c. 5c. 10c. 85f. 15c. 20c. 15c. 20c.

Reconnaisances de liquidation au porteur, jouissance du 22 mars — 4 1/2 1/4.

Echéances 1823. — 99f. 60, 50.

1824. — 98 f.

1825. — 95 f. 50 c.

Annuités à 4 p. o/o avec prime, 1025 f. 1030 f. 1025f.

Act. de la Banq. J. du 1.º juillet 1821. — 152of.

Obligat. de la Ville de Paris, jous. d'octobre. — 125of.

### SPECTACLES du 8 janvier.

GRAND THEATRE. — Le Dissipateur. — Alexis et Justine. — Les Vendéens.

THEATRE DES CELESTINS. — Le Petit Dragon. — André ou la Maison des Bois. — Les Deux Capitaines ou le Château sur la Frontière. — Le Concert d'Amateurs.